Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 8 septembre 2026 à 20 h à la Salle des Briqueteries située au 1043, route Marie-Victorin à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents:
Siège #3 - Louis Potvin
Siège #4 - Amélie Guay
Siège #5 - Patrick Soumis
Siège #6 - Annie Demers

Est / sont absents:
Siège #1 - Valérie Giguière
Siège #2 - René Caron

Tous formant quorum sous la présidence de M. Christian Baril, maire.

Assistent également à cette séance : Mme Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière, Mme Lisanne Poisson, adjointe administrative et M. Oscar Olarte, agent aux communications/Chargé de projet.

Présence de 14 citoyens.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2026-09-274 **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - PROCÈS-VERBAL
- **3.1 -** Approbation - Séance ordinaire du 11 août 2026

4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE
5 - ADMINISTRATION
- **5.1 -** Suivi des dossiers - MRC de Bécancour
- **5.2 -** Adhésion à l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)
- **5.3 -** Suivi du projet bureau multifonctionnel
- **5.4 -** Appui à d'autres municipalités - Règlement sur la langue française - Abolition de l'exemption de 5 000 $
- **5.5 -** Colloque de zone (ADMQ) Association des Directeurs Municipaux du Québec
- **5.6 -** Congrès annuel (FQM) Fédération Québécoise des Municipalités - Maire 2026
- **5.7 -** Démission - Adjointe administrative
- **5.8 -** Offre de services - Recrutement au poste d'adjointe administrative

6 - GESTION FINANCIÈRE

- **6.1 -** Revenus - Août 2026
- **6.2 -** Approbation des dépenses - Autorisation de paiement

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 - TRANSPORT

- **8.1 -** Enseigne de vitesse Km/h et poteau pour voirie
- **8.2 -** Travaux de déneigement et d'entretien du réseau routier, des voies d'accès et des stationnements - Appels d'offres
- **8.3 -** Offre de services - Signalisation des travaux routiers
- **8.4 -** Désherbage des bordures et des trottoirs
- **8.5 -** Travaux de réparation et de pavage de différentes sections du réseau municipal
- **8.6 -** Achat des outils de signalisation routière
- **8.7 -** Redevance - Entente Carrière Sablière avec la municipalité de Parisville

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

- **9.1 -** Réseaux d'aqueduc de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
- **9.2 -** Réseau d'aqueduc de Parisville
- **9.3 -** Demande de médiation à la Commission municipale du Québec dans le projet de modification d'entente intermunicipale d'aqueduc avec Parisville
- **9.4 -** Offre de services - Analyse de l'eau potable et des eaux usées 2026-2027
- **9.5 -** Offre de services - Inspection de conduites d'égouts

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- **10.1 -** Rapport de permis émis en août 2026
- **10.2 -** 960 - 4e rue - Permis de démolition
- **10.3 -** Comité Consultatif d'Urbanisme
 - **10.3.1 -** 501 route Marie-Victorin - bâtiment accessoire
 - **10.3.2 -** 363 route Marie-Victorin
 - **10.3.3 -** 265 12e Avenue - Bâtiment accessoire
 - **10.3.4 -** 1265 3e Rue - rénovation
 - **10.3.5 -** 265 Route Marie Victorin - affichage
 - **10.3.6 -** Route Marie-Victorin - construction - Lot # 6 610 261
- **10.4 -** Projet de constructions au nouveau développement
- **10.5 -** Projet de modification de règlements en urbanisme

11 - LÉGISLATION

- **11.1 -** Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 224-2026

12 - LOISIRS ET CULTURE

- **12.1 -** Comité des Loisirs
- **12.2 -** Bibliothèque
- **12.3 -** Enseigne des loisirs et sentiers pédestres
- **12.4 -** Panneau d'affichage et de gestion des terrains de pickleball

13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)

15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

3 - PROCÈS-VERBAL

2026-09-275 **3.1 - Approbation - Séance ordinaire du 11 août 2026**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu la copie du procès-verbal dans les délais prescrits, il est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août dernier.

4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale, Hanta Rasami, fait la lecture de la correspondance en date du 8 septembre 2026 et répond aux questions des membres du conseil.

Portes ouvertes de l'UPA du Centre-du-Québec/ Dimanche 13 septembre 2026 /10h à 16h :

- Pivoinerie Lili /Saint-Albert
- Ferme les 2 L /Saint-Félix

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Suivi des dossiers - MRC de Bécancour

- 15 juillet 2026 - Conseil des Maires
- 10 juin 2026 - Conseil des Maries volet incendie
- À venir 16 septembre - Conseil des Maires
- À venir 23 septembre - Conseil des Maires volet incendie

2026-09-276 **5.2 - Adhésion à l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)**

Considérant que l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) offre un réseau d'échange de meilleures pratiques, d'outils et de solutions adaptées aux réalités des communications municipales ;

Considérant que le statut de membre permet d'accéder à des formations spécialisées, d'optimiser les stratégies de communication (gestion de crise, communications numériques, participation citoyenne) et d'améliorer la qualité de l'information transmise aux citoyens ;

Considérant que la cotisation annuelle s'élève à environ de 300 $ plus les taxes applicables ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'approuver l'adhésion de la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent à l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) à partir de l'année 2027 au montant d'environ de 300 $ plus les taxes applicables.

2026-09-277

5.3 - Suivi du projet bureau multifonctionnel

Considérant le suivi du bureau du député M. Donald Martel relatif à notre demande d'aide financière PRACIM 2025-2028 du bureau multifonctionnel au 1045 route Marie-Victorin (Ancien Foyer) ;

Considérant les éléments clés sur l'état de la situation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :

- Admissibilité confirmée **:** Notre projet déposé à l'automne 2025 est réputé admissible, ce qui constitue un point positif. Le projet n'est pas rejeté.
- Report de financement **:** En raison du volume exceptionnel de demandes au niveau provincial qui dépasse les prévisions, aucune nouvelle promesse d'aide financière ne sera émise durant l'exercice financier actuel (2026-2027).
- Prochaine étape (Budget provincial) **:** La réalisation du projet est reportée. La marge de manœuvre disponible pour notre dossier sera clarifiée lors de la présentation du prochain budget du Québec.
- À titre comparatif **:** Les promesses d'aide financière actuellement accordées pour 2026-2027 touchent les projets déposés antérieurement (entre 2022 et 2024) qui avaient eux-mêmes été reportés.

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'envoyer à tous les candidats aux élections provinciales l'importance et l'urgence de notre projet de bureau multifonctionnel.

2026-09-278

5.4 - Appui à d'autres municipalités - Règlement sur la langue française - Abolition de l'exemption de 5 000 $

Considérant que les municipalités du Québec constituent des gouvernements de proximité appelés à offrir des services efficaces, rapides et adaptés aux réalités locales ;

Considérant que l'article 17 du *Règlement sur la langue de l'Administration* prévoyait, jusqu'au 1er juin 2026, une exemption pour les contrats à exécution instantanée d'une valeur maximale de 5 000 $, permettant une certaine souplesse administrative ;

Considérant que l'abolition de cette exemption oblige désormais les municipalités à appliquer systématiquement des exigences linguistiques accrues, même pour des contrats de faible valeur et à exécution immédiate ;

Considérant que cette modification entraîne un alourdissement administratif significatif, disproportionné par rapport aux enjeux liés à ces contrats ;

Considérant que cette nouvelle obligation risque d'entraîner des délais dans l'acquisition de biens et services essentiels au bon fonctionnement municipal ;

Considérant que les municipalités pourraient devoir mobiliser davantage de ressources humaines, voire engager du personnel supplémentaire, afin d'assurer la conformité à ces exigences ;

Considérant que l'application et la gestion de la politique linguistique relèvent prioritairement du gouvernement du Québec, et non des municipalités ;

Considérant que cette mesure réduit la capacité des municipalités d'agir efficacement comme gouvernements de proximité ;

Considérant que la municipalité ne dispose pas des ressources administratives suffisantes pour assurer l'application intégrale de cette exigence sans compromettre ses autres obligations ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le Conseil dénonce l'abolition de l'exemption prévue à l'article 17 du *Règlement sur la langue de l'Administration* pour les contrats de 5 000 $ et moins ;

Que le Conseil demande au gouvernement du Québec de rétablir cette exemption ou de mettre en place des mesures d'allégement administratif adaptées aux réalités municipales ;

Que le Conseil demande au gouvernement du Québec de reconnaître les contraintes opérationnelles des municipalités et d'éviter de leur transférer des responsabilités administratives supplémentaires en matière d'application linguistique ;

Que la municipalité informe le gouvernement du Québec qu'en l'absence d'ajustements ou de mesures d'accompagnement concrètes, elle ne sera pas en mesure d'appliquer pleinement cette obligation sans compromettre l'efficacité de ses opérations courantes ;

Que la copie de la présente résolution soit transmise à :

- La ministre responsable de la Langue française ;
- La ministre des Affaires municipales ;
- La Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;
- L'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;
- La MRC de Bécancour ;
- Les municipalités de la région pour appui.

2026-09-279 **5.5 - Colloque de zone (ADMQ) Association des Directeurs Municipaux du Québec**

Considérant le colloque de Zone de l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) qui aura lieu le 30 septembre 2026 à la Cabane à sucre Chez Ti-Père de Saint-Nicéphore ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la directrice générale, Mme Hanta Rasami à participer au colloque de Zone le 30 septembre 2026 à la Cabane à sucre Chez Ti-Père de Saint-Nicéphore.

D'assumer les frais d'inscription au montant de 201.21 $ plus les taxes applicables. Les frais de déplacement sont remboursables sur présentation de pièces justificatives.

2026-09-280 **5.6 - Congrès annuel (FQM) Fédération Québécoise des Municipalités - Maire 2026**

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la participation du Maire, M. Christian Baril, au congrès 2026 de la Fédération québécoise des municipalités, qui se tiendra du 23 au 26 septembre 2026, au Centre des congrès de Québec, au montant de 1 150 $ plus les taxes applicables.

Les frais de transport, de repas et d'hébergement sont remboursables sur présentation des pièces justificatives.

2026-09-281 **5.7 - Démission - Adjointe administrative**

Considérant la lettre de démission de l'adjointe administrative, Mme Lisanne Poisson en date du 31 août 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la démission de Mme Lisanne Poisson au poste d'adjointe administrative ;

D'autoriser la directrice générale à faire les démarches du processus d'embauche pour son remplacement et d'assumer les dépenses relatives à ce processus.

2026-09-282 **5.8 - Offre de services - Recrutement au poste d'adjointe administrative**

Considérant le départ de Mme Lisanne Poisson au poste d'adjointe administrative ;

Considérant le besoin de la Municipalité afin de combler ce poste vacant rapidement ;

Considérant l'offre de services reçue de la firme Coefficient RH pour l'accompagnement et la gestion du processus de sélection et de recrutement au montant estimatif de 1 870 $ plus les taxes applicables ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de la firme Coefficient RH pour le processus de

recrutement au poste d'adjointe administrative au montant estimatif de 1 870 $, plus les taxes applicables .

6 - GESTION FINANCIÈRE

6.1 - Revenus - Août 2026

Le montant total des revenus facturés du mois précédent est de 54 347,20 $.

Le montant total des revenus encaissés en date du 31 août est de 364 585,20 $.

2026-09-283

6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

Total des salaires :	24 051,56 $
Total des incompressibles – Municipalité :	103 890,03 $
Total des comptes à payer – Municipalité :	58 256,88 $
Total des dépenses :	**186 198,47 $**

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 - TRANSPORT

2026-09-284

8.1 - Enseigne de vitesse Km/h et poteau pour voirie

Considérant que la municipalité a besoin de panneau indicateur de vitesse ;

Considérant l'offre de services de Signoplus :

	Quantité	Prix	Total
Panneau 70 Km/h	14	39,23 $	549,22 $
Panneau 50 Km/h	2	39,23 $	78,46 $
Panneau 80 Km/h	2	39,23 $	78,46 $
Poteau 2 de 10'	18	35,70 $	642,60 $
Poteau 3 de 5'	18	18,30 $	329,40 $
Accessoires	30	1,92 $	57,60 $
Transport	1	390,58 $	390,58 $
Total			2 126,32 $

*Plus les taxes applicables

IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de la firme Signoplus pour des panneaux indicateurs de vitesse et les accessoires au montant de 2 126,32 $ plus les taxes applicables.

2026-09-285 **8.2 - Travaux de déneigement et d'entretien du réseau routier, des voies d'accès et des stationnements - Appels d'offres**

Considérant la résolution 2026-02-061 ;

Considérant la date de publication de l'appel d'offres du 24 août 2026 sur SEAO ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De modifier la date limite de la réception des soumissions pour le 24 septembre 2026 à 11h 00.

2026-09-286 **8.3 - Offre de services - Signalisation des travaux routiers**

Considérant que la Municipalité doit exécuter des travaux d'excavation sur la route 132 pour le raccordement des services d'un nouveau bâtiment ;

Considérant que le ministère des Transports exige la présentation d'une planche de signalisation signée par un ingénieur afin d' autoriser les travaux ;

Considérant l'offre de services de la firme **Axe Conseil** au montant de 500 $ plus les taxes applicables ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de la firme **Axe Conseil** pour la planche de signalisation au montant de 500 $ plus les taxes applicables.

2026-09-287 **8.4 - Désherbage des bordures et des trottoirs**

Considérant l'offre de services de la firme « Les entreprises Édouard Paquette » au montant de 2 995 $ plus les taxes applicables :

- Désherbage pour environ 8 km de bordures et de trottoirs ;
- Et ramassage du matériel (herbes et sable).

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de la firme « Les entreprises Édouard Paquette » au montant de 2 995 $ plus les taxes applicables.

2026-09-288 **8.5 - Travaux de réparation et de pavage de différentes sections du réseau municipal**

Considérant l'entretien et les travaux de pavage nécessaires sur nos réseaux municipaux ;

Considérant l'offre de services de la firme Pavage Veilleux Asphalte au montant de 18 680,80 $ plus les taxes applicables ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de la firme Pavage Veilleux Asphalte au montant de 18 860,80 $ plus les taxes applicables.

2026-09-289 **8.6 - Achat des outils de signalisation routière**

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent doit faire l'acquisition des outils de signalisation routière (panneau, planches de barricade et supports) afin de sécuriser la route lors de travaux et ce, selon les normes de la CNESST et du ministère des Transports MTMD ;

Considérant l'offre de services reçue de la firme Signoplus au montant de 237 $ plus les taxes applicables ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la soumission de la firme Signoplus au montant de 237 $ plus les taxes applicables.

2026-09-290 **8.7 - Redevance - Entente Carrière Sablière avec la municipalité de Parisville**

Considérant l'entente intermunicipale relative au partage des redevances sur les carrières et sablières conclue avec la municipalité de Parisville ;

Considérant les termes de cette entente, un versement pour les redevances liées à l'exploitation de la carrière sablière est exigible le 1er d'août de chaque année ;

Considérant le dernier rapport fourni par l'entrepreneur à la municipalité de Parisville ;

Considérant que le taux de redevance soit établi à 0,71 $/tonne avec un frais administratif de 15 % ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter le dernier rapport fourni par la municipalité de Parisville du 13 août 2026 au montant de 5 372.06 $;

Et d'accepter ce paiement.

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 - Réseaux d'aqueduc de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois d'août 2026 est de 374.9 m^3 (82 466.47 gallons impériaux).

9.2 - Réseau d'aqueduc de Parisville

La consommation mensuelle pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois d'août 2026 est de 956.04 m^3 (210 299.40 gallons impériaux).

2026-09-291 **9.3 - Demande de médiation à la Commission municipale du Québec dans le projet de modification d'entente intermunicipale d'aqueduc avec Parisville**

Considérant l'entente intermunicipale d'aqueduc avec Parisville signée et valide jusqu'au 31 décembre 2035 ;

Considérant le désaccord des municipalités de Deschaillons-Sur-Saint-Laurent et de Parisville dans le projet de modification de l'entente sur certains points :

- Enjeux de tarification de 1,43 $ incluant 1, 21 $ + 18 % de frais de gestion +15 % déjà prévue dans l'entente
- Mécanisme palliatif difficile à appliquer
- Manque de clause d'arbitrage en cas de litige

Considérant la résolution # 2026-07-244 et la rencontre des élus des 2 municipales du 31 août 2026 ;

Considérant que les 2 parties sont d'accord pour demander une médiation à la commission municipale du Québec (CMQ) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De demander à la commission municipale du Québec (CMQ) une médiation dans le projet de modification de l'entente intermunicipale d'aqueduc avec Parisville ;

D'autoriser le Maire, M. Christian Baril et la directrice générale Mme Hanta Rasami à signer tous les documents requis dans cette démarche.

2026-09-292 **9.4 - Offre de services - Analyse de l'eau potable et des eaux usées 2026-2027**

Considérant l'offre de services reçue de la firme Environex pour l'analyse de l'eau potable et l'eau usées :

Services utilisés	2026-06-01 au 2027-12-31
Frais de gestion et disposition d'eau	9,25 $
Transport	38,75 $
Demande biochimique en oxygène carbonée - 5 jours	29,55 $
Matières en suspension	21,40 $
Demande chimique en oxygène	29,10 $
Dénombrement coliformes totaux / Escherichia	29,25 $
Turbidité	17,25 $
Trihalométhanes	77,55 $

*Plus les taxes applicables

IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de la firme Environex pour les services utilisés plus les taxes applicables.

2026-09-293 **9.5 - Offre de services - Inspection de conduites d'égouts**

Considérant les appels d'offres par invitation recommandée par la firme d'ingénieurs Tetra tech QI Inc. ;

Considérant l'offre de services reçue dans le délai de la firme Can-Explore inc. au montant de 68 086,50 $ plus les taxes applicables ;

Considérant que ces travaux d'inspections sont nécessaires dans le cadre de la mise à jour du plan d'intervention de la municipalité et la TECQ 2024-2028 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de la firme Can-Explore Inc., et ce selon les recommandations de la firme d'ingénieurs Tetra tech QI Inc. au montant de 68 086,50 $ plus les taxes applicables.

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 - Rapport de permis émis en août 2026

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment du mois d'aout 2026 indique que 10 permis ont été délivrés.

2026-09-294 **10.2 - 960 - 4e rue - Permis de démolition**

Considérant la demande de démolition du bâtiment situé au 960 4e Rue ;

Considérant l'assemblée publique du 9 décembre 2025 ;

Considérant l'avis favorable du comité de démolition suite à l'analyse des documents et les informations fournis par les demandeurs ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la demande de démolition du bâtiment situé au 960 4e Rue et d'approuver la décision du comité de démolition.

10.3 - Comité consultatif d'urbanisme

10.3.1 - 501 route Marie-Victorin - bâtiment accessoire

Point à reporter à une séance ultérieure

2026-09-295 **10.3.2 - 363 route Marie-Victorin**

Considérant que le comité a pris connaissance de la demande de permis déposée le 22 juin 2026 ;

Considérant que le comité a également pris connaissance des documents et précisions relatives à l'implantation du garage projeté, ainsi que les photos du milieu bâti environnant et esquisse, afin de déterminer si le projet s'intègre au milieu bâti environnant ;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone M-05 et est assujetti aux dispositions du règlement municipal #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023 ;

Considérant qu'il appert que le projet déposé s'intégrera donc, par sa volumétrie et son implantation au milieu bâti environnant ;

Considérant que l'ensemble architectural forme un tout cohérent et harmonieux ;

Considérant que les autres éléments de la demande sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012 ;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser l'émission du permis, et ce, pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

2026-09-296 **10.3.3 - 265 12e Avenue - Bâtiment accessoire**

Considérant que le comité a pris connaissance de la demande de permis déposée le 11 août 2026 ;

Considérant que le comité a également pris connaissance des documents et précisions relatives à l'implantation du garage projeté, ainsi que les photos du milieu bâti environnant, afin de déterminer si le projet s'intègre au milieu bâti environnant ;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone M-04 et est assujetti aux dispositions du règlement municipal #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023 ;

Considérant qu'il appert que le projet déposé s'intégrera donc, par sa volumétrie et son implantation au milieu bâti environnant ;

Considérant que l'ensemble architectural forme un tout cohérent et harmonieux ;

Considérant que les autres éléments de la demande sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser l'émission du permis, et ce, pour les pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

2026-09-297 **10.3.4 - 1265 3e Rue - rénovation**

Considérant que la demande vise à remplacer le revêtement de la toiture de la résidence en bardeau d'asphalte par un revêtement en élastomère, conformément à la demande de permis déposée le 20 juillet dernier ;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone R-03 et est assujetti aux dispositions du règlement municipal #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023 ;

Considérant qu'il appert que le projet déposé s'intégrera donc au milieu bâti environnant ;

Considérant que l'ensemble architectural forme un tout cohérent et harmonieux ;

Considérant que les autres éléments de la demande sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012 ;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser l'émission du permis, et ce, pour les pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

2026-09-298 **10.3.5 - 265 Route Marie Victorin - affichage**

Considérant que le comité a pris connaissance de la demande de permis déposée le 27 août 2026 ;

Considérant que le comité a également pris connaissance des précisions relatives au projet d'affichage, afin de déterminer si le projet s'intègre au milieu environnant ;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone A-02 et est assujetti aux dispositions du règlement municipal #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023 ;

Considérant qu'il appert que le projet d'enseigne déposé s'intègre à la composition architecturale du bâtiment en présentant un lettrage sobre;

Considérant que l'ensemble architectural forme un tout cohérent et harmonieux ;

Considérant que les autres éléments de la demande sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012 ;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser l'émission du permis, et ce, pour les pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

2026-09-299 **10.3.6 - Route Marie-Victorin - construction - Lot # 6 610 261**

Considérant que le projet vise à construire une nouvelle résidence d'une dimension de 14,02m x 11,58m sur le lot 6 610 261 du cadastre du Québec, étant situé zone R-02 sur la route Marie Victorin ;

Considérant que le règlement municipal #169-2021 exige la production d'une expertise pour obtenir une autorisation particulière en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain (ZEGT), lequel est entré en vigueur le 15 juillet 2021 ;

Considérant que l'expertise géotechnique dossier #N/Ref : 5270-04-01, fait état d'une recommandation favorable pour la réalisation de travaux sur l'immeuble visé par la présente demande ;

Considérant que le comité a pris connaissance des conclusions favorables de l'étude, aux conditions, critères et normes y étant décrits ;

Considérant que les autres éléments sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012 ;

Considérant que le comité souligne que le propriétaire demeure responsable d'effectuer les vérifications requises additionnelles relativement aux autres normes pouvant s'appliquer, ainsi que de se conformer aux conditions énoncées à la présente expertise géotechnique ;

Considérant que la présente recommandation favorable est néanmoins conditionnelle à ce que toutes les conditions énoncées à la présente étude soient respectées intégralement ;

Considérant que l'immeuble est également assujetti aux dispositions du règlement municipal #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023 ;

Considérant que le comité a pris connaissance des précisions relatives à l'implantation de la résidence projetée, esquisse, ainsi que des photos du milieu bâti environnant, afin de déterminer si le projet s'intègre au milieu bâti environnant ;

Considérant qu'il appert que le projet déposé s'intégrera donc, par sa volumétrie et son implantation au milieu bâti environnant ;

Considérant que l'ensemble architectural forme un tout cohérent et harmonieux ;

Considérant que les autres éléments de la demande sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012 ;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De recevoir la présente expertise géotechnique et son adoption par conseil municipal ;

D'autoriser l'émission du permis, et ce, pour les pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

2026-09-300 **10.4 - Projet de constructions au nouveau développement**

Considérant qu'un permis de construction a été émis en juin 2024;

Considérant que le délai réglementaire accordé pour compléter les travaux était de deux (2) ans;

Considérant que l'échéance fixée n'a pas été respectée par le demandeur;

Considérant qu'une demande de prolongation a été formulée et acceptée sous réserve du respect de certaines conditions;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la directrice générale Mme Hanta Rasami à transmettre une lettre de rappel au citoyen concerné afin d'exiger la transmission, dans les plus brefs délais, des documents obligatoires requis.

2026-09-301 **10.5 - Projet de modification de règlements en urbanisme**

Considérant que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent souhaite procéder à une révision de ses règlements en urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De demander officiellement à la MRC de Bécancour procéder à une révision de ses règlements en urbanisme ;

D'autoriser la transmission de la présente résolution à la MRC de Bécancour afin de mandater la firme La Boîte d'urbanisme.

11 - LÉGISLATION

2026-09-302

11.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 224-2026

Mme Amélie Guay donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption ultérieurement lors de la séance du conseil municipal du 6 octobre 2026 le règlement # 224-2026.

Le règlement vise à :

Modifier le règlement d'emprunt #217-2025 afin de spécifier la clause de taxation et de modifier à la baisse le montant de l'emprunt.

Il est par la présente déposé par Mme Amélie Guay le projet de règlement # 224-2026 qui sera adopté à une séance ultérieure.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, durant les heures d'ouverture régulières.

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.1 - Comité des Loisirs

12.2 - Bibliothèque

12.3 - Enseigne des loisirs et sentiers pédestres

Point à reporter à une séance ultérieure.

12.4 - Panneau d'affichage et de gestion des terrains de pickleball

Point à reporter à une séance ultérieure.

13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

- Appel d'offres des travaux de déneigement
- Projet coréen
- Dérogation mineure
- Traitement des boues
- 501 route Marie-Victorin
- Permis MRC/Fosses septiques
- Modification du règlement d'urbanisme
- Herbicide
- Taxe de mutations
- Étude géotechnique
- Délai sur le règlement d'emprunt

2026-09-303 **15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que l'ordre du jour soit épuisé et la séance est levée à 21h01

Hanta Rasami	Christian Baril
Directrice générale et greffière-trésorière	Maire

Je, Christian Baril, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Baril
Maire